

# **IRSEQ**®

## **SOCCER INTÉRIEUR**

**SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.**

### **SOCCER INTÉRIEUR COLLÉGIAL CONFÉRENCE SUD-OUEST RÈGLEMENTS DE LIGUE 2025-2026**

**MISE À JOUR : 2025.06.26**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ARTICLE 1 – RÈGLES DE JEU</b> .....	4
<b>ARTICLE 2 – NOMBRE DE JOUEUR·EUSE·S</b> .....	4
2.1 Nombre maximum de joueur·euse·s par partie .....	4
2.1.1 Nombre de joueur·euse·s sur le formulaire d'engagement.....	4
2.2 Nombre minimum de joueur·euse·s par partie.....	4
2.3 Nombre de joueur·euse·s sur le terrain .....	4
<b>ARTICLE 3 – LE PERSONNEL</b> .....	4
<b>ARTICLE 4 – ÉQUIPEMENT</b> .....	4
4.1 Ballon de partie .....	4
4.2 Souliers.....	4
4.3 Protège-tibias .....	5
<b>ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DES PARTIES</b> .....	5
5.1 Durée des rencontres.....	5
5.2 Présentation de l'alignement et vérification de l'officiel .....	5
<b>ARTICLE 6 – TERRAIN DE JEU</b> .....	5
6.1 Les terrains .....	5
6.2 La surface de réparation .....	5
6.3 Obstacles .....	5
<b>ARTICLE 7 – FEUILLE DE POINTAGE</b> .....	6
<b>ARTICLE 8 – CHANGEMENT DE JOUEUR·EUSE·S</b> .....	6
<b>ARTICLE 9 – LE JEU</b> .....	6
9.1 Le hors-jeu.....	6
9.2 Coup d'envoi .....	6
9.3 Coup de pied de but .....	6
9.4 Coup de pied de coin .....	7
9.5 Coup franc direct et indirect .....	7
9.6 Tir de pénalité.....	7
9.7 Remise en touche .....	7
9.8 Jeu du ou de la gardien·ne de but .....	7
9.9 Les tacles glissés .....	7
<b>ARTICLE 10 – RETARDS ET ABSENCES</b> .....	7
10.1 Les forfaits .....	7
10.2 Forfait d'une équipe en cours de partie .....	8
10.3 Retard ou absence de l'arbitre .....	8
<b>ARTICLE 11 – ÉGALITÉ EN SÉRIES ÉLIMINATOIRES</b> .....	8
<b>ARTICLE 12 – AVERTISSEMENTS (05-24)</b> .....	8
12.1 Cumul des cartons jaune.....	8
12.2 Compilation des cartons jaune.....	8

12.3	Cartons jaune en séries éliminatoires .....	9
	<b>ARTICLE 13 – EXPULSION ET SUSPENSION .....</b>	<b>9</b>
	<b>ARTICLE 14 – DEVOIR DES ÉQUIPES .....</b>	<b>9</b>
	<b>ARTICLE 15 – ARBITRAGE.....</b>	<b>9</b>
	<b>ARTICLE 16 – ADMISSIBILITÉ.....</b>	<b>9</b>
16.1	Âge limite.....	9
16.2	Joueur·euse·s semi-professionnel·le·s ou professionnel·le·s .....	9
	<b>ARTICLE 17 – FORMULES DE COMPÉTITION (2025-2026).....</b>	<b>10</b>
17.1	Saison régulière – Féminin .....	10
17.2	Saison régulière – Masculin .....	10
17.3	Éliminatoires.....	10
	<b>ARTICLE 18 – SYSTÈME DE POINTAGE.....</b>	<b>11</b>
18.1	Pointage en fonction du résultat de la partie.....	11
18.1.1	Pointage en fonction des gestes antisportifs .....	11
18.1.2	Déduction au pointage en fonction du cumul des cartons jaune.....	11
18.1.3	Geste antisportif après la partie .....	11
	<b>ARTICLE 19 – ARRÊT D’UNE PARTIE AVANT LA FIN.....</b>	<b>11</b>
	<b>ARTICLE 20 – RÉCOMPENSES (05-25) .....</b>	<b>11</b>
	<b>ARTICLE 21 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS .....</b>	<b>12</b>
	<b>ARTICLE 22 – RANG DES ÉQUIPES EN VUE DE LA SAISON SUIVANTE .....</b>	<b>12</b>
	<b>ARTICLE 23 – ÉQUIPES D’ÉTOILES.....</b>	<b>12</b>
	<b>ARTICLE 24 – ÉTHIQUE SPORTIVE .....</b>	<b>12</b>
	<b>ARTICLE 25 – RESPONSABLES DE COMPÉTITION ET THÉRAPEUTES.....</b>	<b>12</b>
	<b>ANNEXE 1 – ÉGALITÉ EN SÉRIES ÉLIMINATOIRES .....</b>	<b>14</b>

## **ARTICLE 1 – RÈGLES DE JEU**

Les règles de jeu en vigueur seront celles de la Fédération internationale de football association (FIFA), édition la plus récente, sauf pour les articles suivants :

## **ARTICLE 2 – NOMBRE DE JOUEUR·EUSE·S**

### 2.1 Nombre maximum de joueur·euse·s par partie

Peuvent prendre part à une partie et être présent·e·s au banc d'une équipe un maximum de dix-huit (18) joueur·euse·s admissibles habillé·e·s et aptes physiquement à jouer.

#### 2.1.1 Nombre de joueur·euse·s sur le formulaire d'engagement

Il n'y a pas de maximum de joueur·euse·s pouvant être inscrit·e·s sur le formulaire d'engagement.

### 2.2 Nombre minimum de joueur·euse·s par partie

Le nombre minimum de joueur·euse·s admissibles et aptes physiquement à jouer que chaque équipe doit habiller et inscrire sur la feuille de pointage à l'occasion de chaque partie est de cinq (5).

### 2.3 Nombre de joueur·euse·s sur le terrain

Le nombre de joueur·euse·s sur le terrain est de six (6), plus le gardien de but.

## **ARTICLE 3 – LE PERSONNEL**

Pas plus de trois (3) personnes peuvent accompagner l'équipe au banc des joueur·euse·s.

## **ARTICLE 4 – ÉQUIPEMENT**

### 4.1 Ballon de partie

Le ballon officiel sera de taille 5. L'arbitre sur place le choisira parmi les ballons des deux (2) équipes.

### 4.2 Souliers

Les souliers avec crampons de métal sont interdits.

Un·e joueur·euse qui est pris·e à jouer avec des crampons illégaux sera déclaré·e inadmissible pour le reste de la rencontre. Il ou elle pourra cependant être remplacé·e par un·e autre joueur·euse, il ou elle ne recevra donc pas un carton rouge.

### 4.3 Protège-tibias

Les protège-tibias sont obligatoires.

## **ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DES PARTIES**

### 5.1 Durée des rencontres

La durée de toutes les rencontres sera de 2 x 25 minutes avec un arrêt d'au plus cinq (5) minutes à la mi-temps.

Pour des raisons de blessure exceptionnelle qui durent plus de cinq (5) minutes, la pause de cinq (5) minutes à la mi-temps pourra être retirée. Lors du championnat régional, l'ajout de temps par l'officiel en raison d'une blessure sera permis.

### 5.2 Présentation de l'alignement et vérification de l'officiel

Chaque équipe doit remettre la feuille de pointage dûment remplie dix (10) minutes avant l'heure prévue du coup d'envoi au responsable de tournoi. Tout·e joueur·euse inscrit·e sur la feuille de pointage sera considéré·e comme ayant participé·e à la rencontre. Tous ou toutes les joueur·euse·s doivent être inscrit·e·s sur la feuille de pointage avant l'heure prévue du coup d'envoi. À la demie, l'arbitre devra vérifier la présence des joueur·euse·s et rayer les absent·e·s.

Seul·e·s les joueur·euse·s inscrit·e·s sur la feuille de pointage peuvent participer à la partie. Un·e joueur·euse qui arrive après le début de la partie pourra jouer si son nom était inscrit sur la feuille de pointage et qu'il ou elle arrive avant la vérification faite par l'arbitre à la demie.

## **ARTICLE 6 – TERRAIN DE JEU**

### 6.1 Les terrains

Toutes les parties seront jouées sur des plateaux de soccer à sept (7) contre sept (7).

### 6.2 La surface de réparation

La surface de réparation aura la forme rectangulaire officielle du soccer à sept (7) contre sept (7). Le point de tir de pénalité sera situé à huit (8) mètres de la ligne de but.

### 6.3 Obstacles

Si le ballon touche un obstacle, un coup franc indirect sera accordé à l'autre équipe de l'endroit où le ballon a frappé celui-ci, à l'exception de la surface de réparation, où l'on placera le ballon à l'extérieur, le plus près possible du point d'impact.

## **ARTICLE 7 – FEUILLE DE POINTAGE**

Avant le début de chaque partie, les entraîneur·e·s doivent remplir la feuille de pointage. Elle doit être dûment remplie et remise au responsable de tournoi au moins dix (10) minutes avant l'heure prévue du coup d'envoi. La feuille de pointage doit contenir obligatoirement les informations ci-dessous :

- a) La date, l'heure et le numéro de la partie;
- b) Le numéro du plateau (terrain);
- c) Le nom des équipes en présence;
- d) Le nom des joueur·euse·s de l'équipe et leur numéro de chandail;
- e) Le nom des joueur·euse·s ou entraîneur·e·s sous le coup d'une suspension;
- f) Le nom des entraîneur·e·s;
- g) Les commentaires, protêts ou autres.

## **ARTICLE 8 – CHANGEMENT DE JOUEUR·EUSE·S**

Une équipe peut effectuer un changement de joueur·euse en tout temps au cours d'une partie. Les changements doivent s'effectuer par le centre du terrain (zone de trois (3) mètres de chaque côté du centre). Le ou la joueur·euse qui entre sur le terrain peut le faire uniquement lorsque son ou sa coéquipier·ère remplacé·e a quitté la surface de jeu. Le ou la joueur·euse remplacé·e peut revenir au jeu lors d'un prochain changement, puisque le nombre permis de changements est illimité. À aucun moment les changements ne doivent retarder les reprises du jeu.

## **ARTICLE 9 – LE JEU**

### 9.1 Le hors-jeu

Étant donné les limites du terrain, le règlement du hors-jeu n'est pas appliqué.

### 9.2 Coup d'envoi

Les joueur·euse·s adverses doivent être à l'extérieur d'un rayon de cinq (5) mètres.

### 9.3 Coup de pied de but

Lorsque le ballon, après avoir été touché en dernier par un·e joueur·euse de l'équipe attaquante, aura entièrement dépassé la ligne de but en dehors de la partie comprise entre les montants de but, un·e joueur·euse de l'équipe défensive devra mettre le ballon en jeu du pied, depuis l'intérieur de sa surface de réparation. Le ballon sera considéré en jeu dès qu'il sera sorti de la surface de réparation.

Les joueur·euse·s de l'équipe adverse devront se tenir en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

Si le ballon est touché ou joué par un·e coéquipier·ère du ou de la joueur·euse qui exécute le coup de pied de but ou par un·e joueur·euse de l'équipe adverse à l'intérieur de la surface de réparation, le dégagement devra être répété.

#### 9.4 Coup de pied de coin

Le coup de pied de coin se fait avec les pieds. La distance à respecter par les joueur·euse·s de l'équipe adverse au moment du botter est de cinq (5) mètres.

#### 9.5 Coup franc direct et indirect

Tous les coups francs sont directs, sauf pour les obstacles (voir article 6.3). Un·e joueur·euse adverse ne peut s'approcher à moins de cinq (5) mètres du ballon avant que celui-ci soit botté.

#### 9.6 Tir de pénalité

Lors du tir de pénalité, tous ou toutes les joueur·euse·s doivent se situer à l'extérieur de la surface de réparation et derrière le ou la tireur·euse, sauf évidemment le ou la gardien·ne adverse.

#### 9.7 Remise en touche

Toutes les remises en touche doivent être faites à la main.

#### 9.8 Jeu du ou de la gardien·ne de but

Le ou la gardien·ne de but peut jouer le ballon dans sa zone de réparation selon les mêmes règlements qui régissent le soccer extérieur. Cependant, il ou elle ne peut pas effectuer un tacle glissé sur un·e adversaire en dehors de la surface de réparation.

#### 9.9 Les tacles glissés

Les tacles glissés sont interdits s'ils sont exécutés de façon à contrer un adversaire. Glisser pour intercepter un ballon en absence d'adversaire n'est pas considéré comme une infraction.

### **ARTICLE 10 – RETARDS ET ABSENCES**

#### 10.1 Les forfaits

Si une équipe ne se présente pas ou n'a pas cinq (5) joueur·euse·s pour commencer une partie, le forfait peut être réclamé par l'équipe présente sur le terrain. Cette demande peut être faite dix (10) minutes après l'heure fixée pour le début de la partie. Si aucune équipe ne se présente sur le terrain, le forfait s'applique aux deux (2) équipes. Les cas de force majeure seront étudiés par le ou la commissaire qui rendra une décision finale.

Considérant l'horaire serré des parties à chaque tournoi et dans le cas où une partie débute en retard, on devra faire en sorte de terminer avant l'heure prévue de l'autre partie. Le responsable de compétition pourra décider, après consultation avec les équipes, d'annuler la pause à la mi-temps ou d'écourter la deuxième (2<sup>e</sup>) demie.

#### 10.2 Forfait d'une équipe en cours de partie

Une équipe ayant commencé une partie et ne pouvant plus présenter cinq (5) joueur·euse·s, ou si elle décide de quitter la partie avant la fin, se voit perdre par forfait.

#### 10.3 Retard ou absence de l'arbitre

Toute rencontre doit débiter à l'heure prévue. Si l'officiel n'est pas présent, chaque entraîneur·e arbitre une demie à défaut de suggérer une personne présente et qualifiée.

### **ARTICLE 11 – ÉGALITÉ EN SÉRIES ÉLIMINATOIRES**

Il n'y aura aucune prolongation en séries éliminatoires. En cas d'égalité après le temps réglementaire, la rencontre ira automatiquement aux tirs de pénalité. (Annexe 1)

### **ARTICLE 12 – AVERTISSEMENTS (05-24)**

#### 12.1 Cumul des cartons jaune

Le cumul de trois (3) cartons jaune au dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e résulte en une (1) partie de suspension.

Le cumul de cinq (5) cartons jaune au dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e résulte en une (1) partie de suspension.

Dès le sixième (6<sup>e</sup>) carton jaune au dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e, un minimum d'une (1) partie de suspension sera appliqué et le dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e sera jugé par le ou la commissaire. Cette sanction est automatiquement appliquée pour tous les cartons jaune supplémentaire cumulés au dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e.

#### 12.2 Compilation des cartons jaune

Il est en tout temps la responsabilité des équipes de faire la compilation des cartons jaune de leurs étudiant·e·s-athlètes et de leurs entraîneur·e·s et de faire appliquer les sanctions automatiques prévues aux règlements.

### 12.3 Cartons jaune en séries éliminatoires

Le cumul des cartons jaune se poursuit durant les éliminatoires menant au championnat, le cas échéant.

Les sanctions découlant du cumul de cartons jaune en saison régulière et durant les éliminatoires seront en vigueur pendant le championnat régional, le cas échéant.

Au début du championnat régional, tous et toutes les étudiant·e·s-athlètes et entraîneur·e·s voient leur dossier de cartons jaune remis à zéro (0).

## **ARTICLE 13 – EXPULSION ET SUSPENSION**

Tout·e étudiant·e-athlète ou entraîneur·e expulsé·e est automatiquement suspendu·e pour la partie suivante.

## **ARTICLE 14 – DEVOIR DES ÉQUIPES**

Les équipes sont responsables des bris et des actes de vandalisme causés par les membres de leur équipe.

## **ARTICLE 15 – ARBITRAGE**

Les parties sont arbitrées par un (1) arbitre qui est assigné par Soccer Québec. Il n'y a pas d'arbitre assistant. Toutes les décisions de l'arbitre pendant le jeu sont sans appel. Il est en droit de sanctionner tout geste antisportif de la part d'un·e joueur·euse ainsi que des accompagnateurs et accompagnatrices.

## **ARTICLE 16 – ADMISSIBILITÉ**

### 16.1 Âge limite

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de trois (3) étudiant·e·s-athlètes né·e·s entre le premier (1<sup>er</sup>) octobre 2000 et le premier (1<sup>er</sup>) octobre 2002.

### 16.2 Joueur·euse·s semi-professionnel·le·s ou professionnel·le·s

Tous ou toutes les joueur·euse·s ayant signé des contrats semi-professionnels ou professionnels dans toute ligue ne sont pas admissibles dans la ligue collégiale pour la même année du calendrier.

Les collègues auront la responsabilité de fournir une copie du contrat type "amateur" des joueur·euse·s évoluant dans toute ligue semi-professionnelle ou professionnelle en même temps que le formulaire d'engagement.

## **ARTICLE 17 – FORMULES DE COMPÉTITION (2025-2026)**

<b><u>FÉMININ</u></b>	<b><u>MASCULIN</u></b>
Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue
André-Grasset	André-Grasset
Jean-de-Brébeuf	Gérald-Godin
Joliette	Jean-de-Brébeuf
Marie-Victorin	Marie-Victorin
Saint-Jérôme	Terrebonne
Terrebonne	Valleyfield
Valleyfield	-

### 17.1 Saison régulière – Féminin

Double rotation pour un total de quatorze (14) rencontres par équipe. La saison régulière est répartie sur sept (7) tournois.

### 17.2 Saison régulière – Masculin

Double rotation et deux (2) rencontres au hasard pour un total de quatorze (14) rencontres par équipe. La saison régulière est répartie sur sept (7) tournois.

### 17.3 Éliminatoires

Le format des éliminatoires est identique tant en féminin qu'en masculin.

Demi-finale :

- 4<sup>e</sup> position c. 1<sup>re</sup> position
- 3<sup>e</sup> position c. 2<sup>e</sup> position

Finale (bronze) :

- Équipes perdantes des demi-finales

Finale (or) :

- Équipes gagnantes des demi-finales

## **ARTICLE 18 – SYSTÈME DE POINTAGE**

### 18.1 Pointage en fonction du résultat de la partie

- Victoire = Trois (3) points au classement
- Nulle = Un (1) point au classement
- Défaite = Zéro (0) point au classement
- Forfait : Moins un (-1) point au classement et l'équipe obtient zéro (0) point d'éthique sportive

Si le forfait a lieu à la suite d'une sanction, on applique le pointage de la défaite donc zéro (0) point au classement et non moins un (-1) point.

#### 18.1.1 Pointage en fonction des gestes antisportifs

- 0-1 carton jaune = Deux (2) points au classement
- 2 cartons jaune = Un (1) point au classement
- 3 cartons jaune et plus = Zéro (0) point au classement
- 1 et plus expulsion = Zéro (0) point au classement

#### 18.1.2 Déduction au pointage en fonction du cumul des cartons jaune

- 7 cartons jaune = Moins un (-1) point au classement
- 9 cartons jaune = Moins un (-1) point au classement
- 11 cartons jaune = Moins un (-1) point au classement
- 13 cartons jaune = Moins un (-1) point au classement
- 15 cartons jaune = Moins un (-1) point au classement

Et ainsi de suite, à chaque deux (2) cartons jaune supplémentaire, un (1) point sera déduit au classement.

#### 18.1.3 Geste antisportif après la partie

En cas de geste antisportif qui se produirait après la partie, le responsable du tournoi devra envoyer un rapport au commissaire de la ligue. Le ou la commissaire pourra enlever un (1) ou deux (2) points d'éthique sportive à l'équipe fautive.

## **ARTICLE 19 – ARRÊT D'UNE PARTIE AVANT LA FIN**

En cas de partie arrêtée avant la fin du temps réglementaire pour cause de force majeure, la ligue considérera la rencontre comme valide seulement si la partie était rendue en deuxième (2<sup>e</sup>) mi-temps. Tout autre cas (force majeure en première mi-temps, blessure, etc.) sera traité par le commissaire de la ligue.

## **ARTICLE 20 – RÉCOMPENSES (05-25)**

L'équipe championne du championnat régional remportera la bannière de champion·ne·s régionaux ainsi que des médailles d'or. Des médailles d'argent et de bronze seront également remises.

## **ARTICLE 21 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS**

Pour chaque tournoi, il y aura une (1) personne identifiée pour les premiers soins afin de répondre aux urgences durant la compétition. Cette personne sera présente et prête à intervenir trente (30) minutes avant le début de chaque tournoi. Chaque équipe devra fournir son propre matériel.

## **ARTICLE 22 – RANG DES ÉQUIPES EN VUE DE LA SAISON SUIVANTE**

La promotion-relégation s'applique en se basant sur le classement cumulatif à la suite de la saison régulière : on procédera à une permutation d'une ou plusieurs équipes selon les positions finales dans chaque section. Le nombre d'équipes impliquées dans la permutation devra être établi par chaque comité de ligue.

Le principe ne s'appliquera pas en prévision de la saison 2026-2027, et ce, puisqu'il n'y a qu'un (1) seul classement cumulatif, tant en féminin qu'en masculin.

## **ARTICLE 23 – ÉQUIPES D'ÉTOILES**

Les équipes choisiront les meilleur·e·s étudiant·e·s-athlètes de leur ligue respective. Aucune partie ne sera jouée. Les modalités de sélection se trouvent dans le document « PROCÉDURE DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE D'ÉTOILES » disponible sur la page web de chaque ligue.

Ligue féminine : <https://rseq.ca/sports/soccer-interieur/collegial/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Ligue masculine : <https://rseq.ca/sports/soccer-interieur/collegial/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

## **ARTICLE 24 – ÉTHIQUE SPORTIVE**

Les entraîneur·e·s devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Des gagnants en féminin et masculin seront couronnés, et ce, pour chaque section, le cas échéant. La procédure complète se trouve sur la page web de chaque ligue.

Ligue féminine : <https://rseq.ca/sports/soccer-interieur/collegial/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Ligue masculine : <https://rseq.ca/sports/soccer-interieur/collegial/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

## **ARTICLE 25 – RESPONSABLES DE COMPÉTITION ET THÉRAPEUTES**

À chaque tournoi régulier, il y aura un (1) responsable de compétition et deux (2) thérapeutes sportifs. Le second thérapeute sera présent lorsque trois (3) parties seront jouées simultanément.

Lors du championnat régional, le second thérapeute sportif sera mis à la disposition des équipes toute la journée.

Un·e responsable des sports d'un collège sera également présent·e à chaque tournoi pour veiller à la bonne conduite des entraîneur·e·s et des participant·e·s. Il ou elle devra intervenir pour tout écart de langage ou de comportement de la part des entraîneur·e·s, des participant·e·s ou des spectateurs. Lors du championnat régional, un·e second·e responsable des sports d'un collège sera aussi présent·e.

**Modification des règlements**

*Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié par ex. : (adopté en 06-18).*

**Modification des règlements en cours de saison**

*Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.*

## **ANNEXE 1 – ÉGALITÉ EN SÉRIES ÉLIMINATOIRES**

### **Mode de tir des coups de pied du point de réparation exécutés pour déterminer le vainqueur d'une partie éliminatoire**

Dans le cas où l'on doit tirer les coups de pied du point de réparation pour décider de l'équipe victorieuse d'une partie éliminatoire, on appliquera les dispositions suivantes :

- a) Le but utilisé sera celui du côté opposé aux estrades.
- b) L'arbitre déterminera, en jouant à pile ou face, quelle équipe effectuera le premier tir. L'équipe qui gagne le tirage effectuera le premier tir.
- c) Trois (3) tirs seront exécutés alternativement parmi les joueur·euse·s se trouvant sur le terrain de jeu une fois que l'arbitre a signalé la fin de la rencontre. Le ou la gardien·ne peut en faire partie.
- d) Si l'une des deux équipes présente un nombre total de joueur·euse·s inférieur à l'autre, lorsqu'elle aura fait appel à son ou sa dernier·ière joueur·euse comme tireur·euse, elle pourra recommencer avec le ou la joueur·euse de son choix. À ce moment-là, le même privilège sera octroyé à l'autre équipe, même si elle avait encore des joueur·euse·s inutilisé·e·s.
- e) S'il y a égalité après ces trois (3) tirs, on continuera à tirer les coups alternativement jusqu'au moment où une équipe aura marqué un but de plus que l'autre.
- f) Tous ou toutes les joueur·euse·s sur le terrain (incluant le ou la gardien·ne) doivent tirer une (1) fois avant qu'un·e joueur·euse puisse tirer une deuxième fois (sauf dans la situation prévue en d).
- g) L'ordre de la deuxième rotation n'a pas besoin d'être le même que lors de la première rotation.
- h) Si le ou la gardien·ne se blesse pendant les tirs de fusillade, il ou elle pourra être remplacé·e par n'importe quel·le joueur·euse de l'équipe se trouvant sur la feuille de pointage.
- i) Pendant l'exécution des tirs, tous ou toutes les joueur·euse·s devront se tenir à l'intérieur du terrain de jeu, à l'endroit désigné par l'arbitre.